

En Auvergne-Rhône-Alpes, trouvez un conseiller proche de chez vous !



Prenez un premier rendez-vous :

■ Par téléphone :

09 72 01 02 03

(numéro unique non surtaxé)

Nos chargé(e)s d'information vous répondent du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

■ Sur notre site :

www.mon-cep.org





Salariés et indépendants, construisons ensemble votre avenir professionnel

Pour prendre un premier rendez-vous :
09 72 01 02 03
www.mon-cep.org

« L'expérience du CEP a été bénéfique et a été une réelle réussite. Je conseille le service à tous mes proches qui se questionnent aujourd'hui sur leur avenir professionnel ! »

Anne

Mon conseil en évolution professionnelle (CEP)

est un **service d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé.**

Il permet à tout actif, à n'importe quel moment de sa vie professionnelle, de disposer d'un temps d'écoute dédié à ses envies d'évolution.

À qui s'adresse le CEP ?

Salariés du privé (CDI, CDD, intérimaires, intermittents, etc.) et indépendants (artisans, commerçants, etc.) quel que soit l'âge, secteur d'activité, statut ou encore niveau de qualification.

95% DES BÉNÉFICIAIRES déclarent le service utile et de qualité

Le CEP est un service public :



GRATUIT



PERSONNALISÉ



NEUTRE



CONFIDENTIEL



DE PROXIMITÉ



Le conseil en évolution professionnelle, pour quelles situations ?

- Pour faire le point sur votre avenir professionnel
- Pour créer ou reprendre une entreprise
- Pour découvrir de nouveaux métiers
- Pour valoriser vos compétences
- Pour vous reconvertir
- Pour vous former

Autant de situations pour lesquelles votre conseiller(e) pourra vous accompagner.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Vous serez accompagné(e) par un(e) conseiller(e) sur un ou plusieurs rendez-vous autant de fois que nécessaire. Vous mobiliserez ensemble les outils et services adaptés à la mise en œuvre de votre projet.

À distance ou dans une agence, c'est vous qui choisissez !

